

Macti animo estote Dilacti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniati. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) Libenter etiam perspeximus Vos in eo ministerio quo fungimini propositum esse Filii militis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SWITSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 40 »	» 49 »	» 36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 18, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

DEUX VŒUX

Nous reviendrons prochainement sur le Congrès eucharistique de Fribourg pour en dégager le caractère et les fruits qu'en peuvent espérer notre canton et la Suisse. Aujourd'hui, nous croyons utile de faire connaître un document éminemment remarquable.

Le jeudi, 10 septembre, deux magnifiques rapports ont été présentés au Congrès eucharistique de Fribourg, le premier, traduit et lu par M. le baron de Sarachaga, sur la fête du Sacré-Cœur à Quito, par M. le représentant de la République de l'Equateur; le second, sur l'influence sociale de l'Eucharistie, par M. Thorin, ancien conseiller d'Etat à Fribourg. Ces deux pages admirables de foi et d'éloquence ne se terminent par aucun vœu. M. de Pélerin, ancien magistrat français, a demandé au Congrès l'autorisation d'en déduire les conséquences. Il l'a fait, le vendredi 11, en formulant le double vœu suivant, auquel le Congrès s'est associé par ses applaudissements.

Le Congrès eucharistique de Fribourg, Considérant que si Dieu peut attendre l'autre vie pour punir les individus, puisqu'ils demeurent alors soumis à son action, il ne saurait en être de même pour les êtres collectifs, parce que, comme tels, ils ne subsistent que dans la vie présente.

— Les nations, et, dans le sein de chacune d'elles, les associations, corporations et corps sociaux sont évidemment de ce nombre. S'ils méritent une récompense ou une punition, ils doivent donc nécessairement la recevoir en ce monde. — Il en résulte que si certains membres d'une nation, d'une association ou corporation attirent sur elles par leurs prévarications les châtimens du Ciel, il devient nécessaire que d'autres membres de cette nation, association ou corporation, pour détourner ces châtimens, offrent à Dieu la compensation qui pourra l'apaiser.

Cette nécessité sera d'autant plus grande que les membres de la nation, de l'association ou de la corporation, qui, par leurs crimes, appelleront ces châtimens du Ciel, en seront les chefs et représentants autorisés.

Considérant qu'à l'heure actuelle, il n'est pas de peuple, d'être collectif, de corps social, qui, par le fait d'un certain nombre de ses membres, et, le plus ha-

— Quand je prononcerai des maux contre une nation, si cette nation fait pénitence, aussitôt (subito) je changerai mes paroles en paroles de paix. (JÉRÉMIE, XVIII, 7-9.)

bituellement, par le fait du plus grand nombre de ses membres, n'ait pas mérité les châtimens de la justice divine.

Considérant que la réparation est donc indispensable au sein de chaque nation, de chaque association, de chaque corps social (famille, paroisse, corps de métier, armée, marine); qu'elle y est même d'autant plus urgente que des calamités et des fléaux de toute nature les éprouvent ou les menacent; et, d'autre part, que chacun de leurs membres a d'autant plus le devoir de s'y consacrer, que, sur un plus grand nombre de points les Ordres religieux, centres et foyers de réparation, ont été dispersés; et qu'en même temps qu'à peu près partout le mal augmente par la part de plus en plus active qu'y prennent eux-mêmes les pouvoirs publics, cependant divinement institués pour le bien, la somme d'expiation dans le monde chrétien tend toujours à diminuer.

Considérant que cependant au fond rien n'est changé entre Dieu et nous; que le péché n'a rien perdu de sa gravité, ni la justice divine de ses droits.

Attendu qu'à des crimes nationaux doit nécessairement correspondre une expiation nationale, et que cette expiation ne saurait revêtir un tel caractère, à défaut

1. Beaucoup de chrétiens se font des illusions étranges. On prie, ce qui est bien; mais de penser à réparer tant de violations plus ou moins secrètes qu'on fait chaque jour dans sa vie, de ces droits de Dieu, qu'on veut tant voir respectés au dehors; d'établir en son âme et autour de soi, comme on le peut, ce règne de Jésus-Christ dont on implore l'avènement extérieur; de se repentir de ses péchés, d'en faire la pénitence voulue, d'en revenir à l'Evangile, d'y conformer ses mœurs, c'est à qui la plupart ne songent point. N'est-ce pas mettre soi-même obstacle au succès de sa prière et lier les bras à Dieu? — (Lettre de Mgr Gay. — Alliance du Cœur de Jésus, p. LXIV.)

2. « On ne veut pas faire pénitence, Dieu nous la fait faire en nous châtiant. » (Pie IX.)

3. « On ne doit pas douter que la négligence à suivre les prescriptions du Carême, ne devienne la source de malheurs pour les peuples, de désastres dans les affaires publiques, et d'infortunes pour les particuliers. » (Encyclique Non ambigimus 1741. Benoît XIV.)

4. La situation présente et la pénitence. Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, 6, Paris. Fribourg, Imprimerie catholique suisse.

5. La pénitence est le devoir essentiel, le travail nécessaire du chrétien; car le divin Sauveur en fait la condition première du salut et comme le résumé de sa doctrine. Là est le salut, là est le remède à nos maux. (Mandement du Carême de 1883 de Mgr Hasley, archevêque d'Avignon, aujourd'hui archevêque de Cambrai.)

de l'intervention des chefs et représentants autorisés de la nation, que par la coopération, au sein de chacun des êtres collectifs et corps sociaux qui la composent, du plus grand nombre possible de leurs membres à des actes de réparation;

Attendu que ce devoir de réparation est d'autant plus sérieux pour chacun de ces êtres collectifs et corps sociaux, qu'ils ont non seulement à réparer pour la nation en tant que nation, mais encore pour chacun d'eux en particulier;

Attendu que les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont seuls infiniment réparateurs de l'outrage infini fait à Dieu par le péché, et que ce n'est qu'en s'unissant à ces mérites et en les complétant, comme le dit saint Paul, par une sorte de participation effective aux souffrances du Sauveur, que les nations comme les individus peuvent offrir à Dieu la réparation qu'ils lui doivent;

Attendu que la dévotion au Très-Saint-Sacrement, et, par-dessus tout, la Communion fréquente est le moyen par excellence de régénération des nations comme des individus;

ÉMET LE VŒU

1. Qu'avec l'agrément de Nosseigneurs les Evêques, les centres d'adoration du Très-Saint-Sacrement, diurne et nocturne, à la ville et à la campagne, se multiplient de plus en plus, et partout où ce sera possible, donnent à l'adoration la forme sociale, en y convoquant par heure ou demi-heure les adorateurs par corps de

1. Par notre amendement seront affaiblis ceux qui tiennent le pouvoir de nous nuire, non de leurs mérites, mais de nos péchés. (Saint Léon-le-Grand cité par Léon XIII. Encyclique pour le Jubilé 1879.)

2. Dieu exauce d'autant plus les hommes qu'il y a en eux une pénitence plus vive. (Léon XIII, Encyclique pour le Jubilé de 1881.)

3. Les Ninivites crièrent avec force vers le Seigneur; ils se détournèrent de leur voie mauvaise; ils pratiquèrent le jeûne, et ils prirent tous les signes du deuil. Ils furent exaucés. (JONAS, Ch. III, et IV.)

4. J'accomplis en moi ce qui manque à la Passion du Christ pour l'Eglise et pour les âmes. (SAINT PAUL, Col., I, 24.)

5. Clément VIII institua à Rome les Quarantes-Heures perpétuelles pour délivrer les nations des calamités qui se perpétuent et s'aggravent à cause des péchés qu'elles commettent.

6. Ego sum panis vite. Panis quem Ego dabo caro mea est pro mundi vita. Nisi manducaveritis carnem Filii Domini... non habebitis vitam in vobis. (SAINT JEAN.)

famille, par corps de métier ou par corps social, suggérant à chaque association ou être collectif une amende honorable et des résolutions en rapport avec ses manquements et ses devoirs spéciaux;

2. Qu'au sein de chaque nation, chaque corps de famille, corps de métier, corps social, organise parmi le plus grand nombre possible de ses membres, et conformément au mode adopté par l'Apostolat de la Prière, la Communion réparatrice, précédée ou suivie d'un acte volontaire de pénitence de manière à ce que, chaque jour, l'un de ses membres fasse la sainte Communion et accomplisse un acte expiatoire en réparation du mal fait à Dieu par la nation et les êtres collectifs ou corps sociaux auxquels il appartient. (Applaudissements.)

Nouvelles suisses

Berne, 15 octobre.

Vous savez déjà que le Conseil fédéral a mis au concours la place de chef du bureau fédéral pour l'inspection des opérations des Compagnies d'assurance. Cet emploi est créé en exécution de la loi fédérale sur la matière. Le traitement du chef du bureau est fixé à 8,000 fr. Le bureau se composera en outre d'un adjoint dont la place est également mise au concours et dont le traitement sera fixé plus tard par le Conseil fédéral, en même temps que ceux des employés subalternes.

Il se vérifie que la place de chef de bureau n'est mise au concours que pour la forme. On l'a déjà promise à M. Kummer, directeur actuel du bureau fédéral de statistique. Il reçoit en cette dernière qualité 6,000 fr.; il en recevra désormais 8,000 pour inspecter les Compagnies d'assurances.

Il est vrai qu'il est parfaitement étranger à tout ce qui concerne ces dernières. Mais qu'importe? Quand on est radical, n'a-t-on pas l'omniscience? Tout ira bien si on lui donne un adjoint versé dans les questions d'assurances.

Les Compagnies d'assurance paieront les traitements du bureau en voie de création. On leur impose dans ce but un impôt de un pour mille du montant des primes d'assurance contractées en Suisse.

1. Dieu n'a qu'un plan : sauver le monde par la souffrance. C'est par la souffrance qu'il nous a rachetés; c'est par la souffrance que nous nous sauverons et que nous contribuerons à sauver les âmes de nos frères.

(P. LYONNARD, Apostolat de la souffrance.)

Dépêches télégraphiques

LONDRES, 15 octobre.

On télégraphie de Constantinople que la Porte achève les préparatifs nécessaires pour le cas où les hostilités viendraient à éclater. Les troupes et les munitions sont envoyées vers les frontières aussi rapidement que les moyens limités de la Turquie le permettent. On n'a pas vu paraître d'activité depuis la guerre russo-turque.

PARIS, 15 octobre.

M. de Freycinet, interrogé hier par divers membres du corps diplomatique sur les intentions de M. Grévy, a fait connaître que M. Grévy accepterait une réélection. (Le télégraphe se donne une peine bien superflue pour nous annoncer une chose dont personne ne doutait.)

VIENNE, 15 octobre.

La Chambre des seigneurs a adopté le projet d'adresse de la majorité.

Le ministre Taaffe a déclaré, en réponse aux attaques de l'opposition, que le gouvernement visait au développement utile de toutes les populations sous la réserve de l'unité de l'empire, et qu'en ce qui concernait l'usage de la langue allemande, il considérait le point de vue utilitaire comme le plus correct.

PARIS, 15 octobre.

On croit que la date de convocation de la Chambre sera fixée en principe au 10 novembre.

Les parquets ont reçu des instructions leur enjoignant de poursuivre les auteurs de fausses nouvelles et les actes d'intimidation envers des fonctionnaires.

Une circulaire de M. Allain-Targé aux préfets dit que leur devoir est de montrer leur fidélité à la République, de rassurer les fonctionnaires effrayés et de déclarer que ceux qui manqueraient à leurs devoirs ont seuls à craindre.

En présence de ces circulaires gouvernementales, le Français dit avec raison que jamais on n'a pratiqué plus effrontément la candidature officielle.

PARIS, 15 octobre.

Un télégramme adressé de Vienne au Temps dit qu'une entente parfaite sur toutes les questions relatives à la péninsule des Balkans s'est établie entre les trois empires.

Une conférence se réunira à Constantinople pour résoudre la question bulgare. La Serbie et la Grèce seront énergiquement invitées à rester tranquilles.

PARIS, 15 octobre.

Une dépêche de Tunis signale depuis

le 1^{er} octobre seize décès cholériques. La municipalité prend de grandes précautions.

Neuf cent pèlerins venant de la Mecque et qui sont attendus demain feront une quarantaine de cinq jours dans l'île de Zimbira.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Nisch, 16 octobre.

Le roi de Serbie a passé, hier matin, la revue des troupes campées près de Nisch. Il a été satisfait de leur excellente tenue. 1500 chevaux sont arrivés de Hongrie.

PÉRA, 16 octobre.

Les agents des puissances à Sofia ont remis au ministre Karaveloff la déclaration arrêtée le 5 octobre, mais ils ont ajouté que les Bulgares doivent éviter toute imprudence et cesser leurs armements.

PARIS, 16 octobre.

La note collective accompagnant la déclaration des ambassadeurs désapprouve nettement les événements de Roumélie; elle loue l'attitude de la Porte et invite les Bulgares à cesser leurs armements.

VIENNE, 16 octobre.

La Nouvelle Presse annonce que l'ac-

cord austro-russe est établi concernant la Bulgarie.

Les deux empires sont d'accord maintenant pour le règlement pacifique de toutes les difficultés pouvant surgir en Orient.

CONSEIL D'ÉTAT

Séance du 16 octobre 1885.

On accorde une patente de sage femme à M^{me} Louise Guinnard née Baudois, de Gletterens.

— La commune de Remaufens est autorisée à vendre diverses parcelles de terrain.

— On adjuge à M. Pierre Chenaux, au Bry, diverses fournitures pour la construction de la route Corbières-Bataille.

— On accorde à M. Nicolas Gremaud, instituteur à la Neuveville, un congé d'une année, et on nomme en son remplacement M^{lle} Alphonsine Høring, à titre provisoire pour 1 an.

Les tit. débitants de sel de Rue, Villarsviriaux, Courgevand et Heitenried sont confirmés dans leurs fonctions et leurs cautions acceptées.

M. Ulrich Wæber est nommé débitant de sel à Schmitzen.

ALIMENTATION. — Le *Bauernverein* de Lucerne vient de mettre au concours la rédaction d'un mémoire sur le meilleur système d'alimentation. Les exigences du programme sont nombreuses. Le travail doit être rédigé dans un style populaire, clair et précis; il doit traiter la question surtout au point de vue de la campagne, il doit aussi s'occuper de l'alimentation au point de vue de l'hygiène et de la chimie, indiquer quels sont les légumes qu'il convient de cultiver et de quelle manière il faut les cultiver, parler en détail de la cuisson, donner des recettes de cuisine, exposer les avantages d'une bonne nourriture et les désavantages d'une mauvaise, élucider en passant la question de l'alcool, etc., etc.

Et pour cela, la Société des paysans de Lucerne offre, avec le concours de l'Etat, les sommes suivantes:

1. Un prix de 150 fr.
2. Un prix de 100 fr.
3. Un prix de 50 fr.

HORAIRE D'HIVER. — Il vient de paraître à Berne, chez M. R.-F. Haller-Goldschach, éditeur, un *Indicateur de poche de tous les chemins de fer suisses et bateaux à vapeur*. Cet Indicateur se trouve dans la plupart des bureaux de poste et caisses de gare et nous pouvons le recommander à nos lecteurs, car le format peu volumineux, l'exactitude de sa rédaction et l'arrangement pratique rendent l'usage de ce livret très agréable. Le prix est de 30 cent.

Berne

Un grave accident est arrivé dimanche dernier, à Tschugg. Le nommé Jean Kohler, charbon, à Cerlier, vieillard de 63 ans, était venu au dit village pour visiter un client, qu'il trouva occupé à *brander* des tonneaux. A peine Kohler était-il arrivé près de la voiture sur laquelle se trouvaient les fûts, qu'un de ceux-ci fit explosion. Kohler fut si malheureusement atteint par des pièces de bois à la tête qu'il eut le crâne fendu et le visage horriblement mutilé. Le malheureux s'affaissa évanoui et mourut le lendemain sans avoir repris connaissance.

Zurich

La Société d'utilité publique a tenu plusieurs séances à Aussersihl, dans le but de chercher les moyens d'améliorer les finances des communes obérées, assez nombreuses dans le canton. Elle adresse une pétition au conseil d'Etat, demandant: 1° que l'Etat inscrive dorénavant 500,000 fr. à son budget (au lieu de 35,000 fr.) pour être affectés aux dépenses scolaires communales; 2° que l'Etat abandonne aux communes le 50 % du produit des patentes d'auberges et autres établissements publics (on paie un droit de tavernage tous les 10 ans, et une patente chaque année); 3° que l'Etat et les communes reçoivent chacun la moitié de l'impôt sur les successions; 4° que les notariats soient introduits dans chaque commune, au lieu d'être répartis par cercles. La Société est composée d'hommes de divers partis politiques.

La dette des communes s'élevait dans ce canton à fin 1883 à 56 millions, 784,000 fr., soit à 179 francs par tête de population. Dans les deux années 1881 et 1882, elle s'est accrue de 1 1/2 millions.

Schwyz

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Déjà deux fois cette année, la grande salle de notre hôtel-de-ville a vu se réunir les érudits amateurs de l'histoire ancienne de notre pays. Cette salle a, elle aussi, son histoire. L'on y voit les portraits de tous nos vieux landammans depuis le XVI^e siècle. Là siégeaient jadis les députés du peuple, l'épée au côté, les cheveux tressés, le tricorne sur la tête ou à la main; là se réunissent aujourd'hui les membres du Grand Conseil en frac noir et en chapeau de forme cylindrique. Là les malfaiteurs se jetaient à terre, dans le bon vieux temps, devant le « Seigneur », titre que l'on donnait aux membres du conseil d'Etat ou aux juges; car c'était dans cette salle que se prononçaient les sentences de mort ou de bannissement. Le parquet de cette salle a vu des torrents de larmes, et les parois ont résonné des gémissements et des accents de désespoir des condamnés.

Oubliions pour le moment tous ces vieux souvenirs et occupons-nous des amis de notre histoire cantonale qui se sont réunis le 2 février dans cette salle, et des amis de l'histoire de la Suisse centrale, qui y ont tenu leur assemblée le 23 septembre.

Un mot d'abord de notre jeune Société d'histoire cantonale. Elle naquit le 11 novembre 1877 sous les auspices de M. le conseiller national Styger. Ses fondateurs se sont proposé d'étudier tout ce qui se rapporte au passé de notre canton; de recueillir tous les documents, manuscrits, antiquités de toutes sortes qui sont dis-

persés dans le canton et même au dehors; de conserver les monuments, les chapelles historiques, etc.

La Société d'histoire cantonale se réunit une ou deux fois par an, sur la convocation de son Comité composé d'un président, d'un secrétaire et d'un caissier. Les membres paient une cotisation annuelle de 2 fr. 50, mais reçoivent en échange un fort cahier contenant les rapports ainsi que les meilleurs travaux historiques lus dans les assemblées.

Actuellement cette Société compte plus de 150 membres; elle a réuni déjà une importante collection de pièces historiques et d'antiquités dont beaucoup ont une grande valeur. Cette collection est exposée au rez-de-chaussée de la maison de M. le conseiller national Styger, président de la Société d'histoire cantonale. Si celle-ci venait à se dissoudre, les collections deviendraient, aux termes des statuts, la propriété de l'Etat.

La Société s'est déjà réunie une douzaine de fois dans diverses localités du canton; elle a produit un grand nombre d'intéressants travaux historiques, dont les meilleurs ont été publiés dans le recueil qu'elle distribue à ses membres. Le quatrième volume de ce recueil est maintenant sous presse.

Dans la réunion qui a été tenue, le 2 février, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Schwyz, M. Styger, directeur de la police cantonale, a vivement intéressé l'assemblée par une étude historique sur les vagabonds et les mendiants. Ce travail rempli de traits de mœurs et d'anecdotes très piquantes, sera publié dans les annales de la Société. Une autre étude non moins importante, est celle de M. Kälin, chancelier d'Etat, sur la nomenclature et les vicissitudes de 70 noms de famille qui existaient autrefois dans le canton et dont 17 seulement se retrouvent encore aujourd'hui. Les autres se sont éteints ou ont quitté le canton.

Pour vous donner une idée des travaux déjà produits par la Société d'histoire cantonale, je me contenterai d'indiquer ici les titres des principaux d'entre eux:

Les finances du canton de Schwyz au XVII^e siècle;

La peinture sur verre et les peintres verriers à Schwyz;

Le patronage du gouvernement de Schwyz sur l'Abbaye d'Einsiedeln (imprimé);

Origine et exécution de la boiserie de la petite salle de l'hôtel-de-ville;

But et programme de la Société d'histoire cantonale;

Histoire de la première paroisse d'Yberg dans le canton de Schwyz;

Les drapeaux et les armoiries de Schwyz (imprimé);

L'ancien droit pénal et l'ancienne procédure pénale dans le pays de Schwyz;

L'alliance des Schwyzois avec les Valaisans et les réjouissances qui eurent lieu le 25 octobre 1728;

Histoire de différents chefs-d'œuvre de sculpture sur bois qui appartiennent à des particuliers de Schwyz;

La famille Kuriger, d'Einsiedeln;

Des dessins des tailleurs de pierre en général et de ceux de Schwyz en particulier;

Signes de maisons et armoiries de différentes familles du canton de Schwyz;

Précis de l'histoire de la Marche jusqu'à sa réunion à l'Etat de Schwyz;

Les revues militaires dans le pays de Schwyz et l'accident survenu pendant la revue de 1727 à Lachen;

Les registres des messes fondées et les autres documents des archives paroissiales de Morschach;

Les relations des Oberalmeind avec les couvents de femmes du canton, et avec le couvent de Muotathal en particulier pour l'utilisation des terrains communs;

Histoire d'un hôtel du XV^e siècle à Arth et le vieux sceau de la commune d'Arth;

Visite dans les archives vaticanes et étude sur le procès religieux de Conrad Dessling, de Schwyz, en 1587 et 1588.

Les différentes formes du gouvernement schwyzois jusqu'à nos jours.

Je renvoie à une prochaine lettre ce qui a trait à la réunion de la Société d'histoire des cinq cantons de la Suisse centrale.

Argovie

Le gouvernement de Thurgovie vient de mettre 9,000 fr. à la disposition du synode catholique pour les paroisses du canton. Cette somme provient du legs Linder, dont les intérêts ont été capitalisés de 1873 à 1884. La quote part du canton d'Argovie pendant cette même période est d'au moins 25,000 fr. La *Gaz. eccl.* de Soleure et d'autres journaux catholiques se demandent ce que le gouvernement a fait de cette somme. Aucune paroisse catholique romaine n'en a reçu la moindre obole. Cette somme a-t-elle été mise en réserve ou a-t-elle été engloutie dans les estomacs voraces des vieux-catholiques argoviens? Il est bon que la lumière se fasse sur ce point. D'après la loi, c'est au synode à disposer des fonds ecclésiastiques. Mais les lois gênent peu les radicaux quand ils sont au timon des affaires. La preuve, c'est que dans ce même canton d'Argovie,

un étudiant vétérinaire de Zulfkon et un jeune homme de Lenzbourg qui suivent les cours de sylviculture ont reçu des bourses créées pour l'étude de la théologie.

Tessin

Le gouvernement du Tessin a chargé M. Schatzmann d'une inspection générale des alpages tessinois. On sait que l'industrie laitière est dans les vallées de la Léventine, de Blenio, de Vallemaggia, de Verzasca, etc., une des principales sources de revenus de la population; on fabrique là des fromages gras très prisés sur les marchés d'Italie et du midi de la France. M. Schatzman a fait son inspection avec M. Balli, président de la société cantonale d'agriculture, et a présenté au gouvernement un rapport détaillé avec des conclusions tendant à ce que les pâturages soient mieux entretenus que du passé, à un emploi plus intelligent des fumiers et à la création de laiteries-modèles et d'associations pour l'utilisation du lait pendant l'hiver. Le rapport de M. Schatzmann sera publié.

Vaud

La police sanitaire de Vevey a fait ces jours derniers une visite minutieuse dans toutes les écoles particulières de la ville, invitant celles qui ne l'avaient pas encore fait à se conformer rigoureusement à la loi du 2 juin 1871 sur la vaccination obligatoire.

Un vagabond, garçon, coiffeur de son métier et mendiant de son état, a menacé le propriétaire d'une campagne de La Tour, de mettre le feu à la maison parce qu'on lui avait donné, au lieu de l'argent qu'il réclamait, un bon de nourriture. Grâce au téléphone, ce coiffeur exigeant aiguisé aujourd'hui ses rasoirs dans la prison de Vevey.

L'homme d'équipe Pochon si horriblement mutilé à la gare de Renens est mort mercredi matin.

Pochon, célibataire, appartenait à une famille d'Yverdon qui a perdu dans le courant de cette année son chef et une jeune fille âgée de vingt ans.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un fort incendie a détruit trois bâtiments à Champ-tauroz, district de Payerne. On n'a pas d'autre détail.

Valais

Mercredi dernier a succombé à une pleurésie, après cinq jours de maladie seulement et muni des secours de la religion, M. Léopold de Sépibus, de Mœrel, domicilié à Sion, ancien conseiller d'Etat. Le défunt, âgé de 70 ans, eut une carrière politique bien remplie.

Si nous sommes exactement renseignés, il fit partie pendant 17 ans du gouvernement et géra successivement les dicastères de Justice et Police, des Ponts et Chaussées et de l'Instruction publique. Il prit sa retraite en 1870 avec ses collègues qui se retirèrent du gouvernement au lendemain de la chute de la Banque.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort il fit partie du Grand Conseil et de la Cour d'appel, déployant, comme précédemment dans l'administration, toutes les qualités d'un esprit judicieux et pratique. Comme juge surtout il était à la fois intègre et éclairé. Aussi notre tribunal supérieur, comme le pays tout entier, fait une grande perte en la personne de ce magistrat. M. de Sépibus jouissait de l'estime et de la confiance publiques, grâce à son amour de l'ordre et de l'économie, à sa modestie, à sa bienveillance et à son expérience des affaires.

Les funérailles de M. de Sépibus ont eu lieu vendredi au milieu d'un grand concours. Le Grand Conseil, le conseil d'Etat et la Cour d'appel y étaient représentés en corps ou par une délégation précédée chacune de son huissier.

Il est presque superflu de rappeler en finissant que l'honorable magistrat défunt fut un conservateur sincère, un catholique convaincu et pratiquant.

On écrit de Bovernier:

Samedi dernier, un jeune homme de 17 ans, en passant sur un pont improvisé, construit à l'occasion des vendanges, fit un faux pas et tomba dans la rivière, avec sa brantée de raisin. N'écouter que leur courage, deux braves citoyens, nommés Emmanuel Pellaud et Benjamin Bourgeois, s'élançèrent dans le courant de la rivière et furent assez heureux pour saisir le malheureux jeune homme qui ne donnait déjà presque aucun signe de vie. Chose frappante: Les gens de la contrée étaient à peine remis de leur effroi qu'un accident du même genre arrivait à une fillette de dix ans. En voulant passer sur le même pont,

elle tomba à son tour dans la rivière. Cette fois encore, Pellaud, Emmanuel, au risque de sa vie, sauva la malheureuse enfant.

Neuchâtel

Les Jurassiens bernois habitant la Chaux-de-Fonds, dans une nombreuse assemblée tenue samedi, se sont occupés de la votation fédérale qui aura lieu le 25 octobre; et après une discussion des plus courtoises, l'assemblée a été unanime pour l'acceptation de la loi, et tous les membres de la société se sont engagés à faire tous leurs efforts pour engager leurs connaissances à voter également oui le 25 octobre.

Genève

On lit dans le *Courrier de Genève*: « Nous apprenons avec un bien vif regret le deuil inattendu qui vient de frapper l'une des excellentes familles catholiques du Grand-Saconnex. M. François Gaillard est décédé subitement hier matin. Dans les luttes de la persécution, la famille Gaillard a été la première à la brèche pour la défense de la justice et de la religion. Le fils aîné du défunt, M. Albert Gaillard, fut élu secrétaire de l'Union des Campagnes, et il avait mérité cet honneur par son courageux dévouement au moment de la profanation de l'église du Grand-Saconnex: la justice genevoise de ce temps-là lui fit expier de quelques jours de prison son acte de zèle parfaitement légitime.

Bon père et bon chrétien, M. François Gaillard laisse à sa famille d'honorables traditions et l'exemple d'une vie toujours fidèle au devoir religieux; puissent ces souvenirs consolants être un allègement à la douleur de ceux à qui il vient d'être ravi par une mort si imprévue! »

Le badigeon des voûtes de la chapelle des Macchabées ayant été gratté, on a découvert que la clef de voûte est dorée, ainsi que les nervures de la voûte, auxquelles sont attachés, à quelque distance de la clef, des ornements en forme d'écussons, dont trois portent les armoiries du cardinal de Brogny. Entre les nervures, on distingue des peintures représentant des anges portant des instruments de musique. Si l'on ne peut espérer retrouver partout la décoration aussi bien conservée, on est certain du moins d'être parfaitement renseigné sur le style et le genre à adopter dans la décoration intérieure.

Le Conseil administratif doit avoir décidé de proposer au conseil municipal, comme emplacement pour le nouveau musée, l'extrémité du jardin botanique attenante au jardin de la maison Eynard.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 14 octobre.

La France est le pays qui rebondit le mieux. (SAINT-MARC GIRARDIN.)

La candidature officielle. — Remontrances aux préfets. — Moyens de pression. — Espoir des conservateurs. — La réunion de la Chambre.

Pendant que les journaux républicains de toutes nuances célèbrent sur tous les tons leur union immorale, inspirée par la crainte des conservateurs, le gouvernement, de son côté, prend les mesures les plus extraordinaires afin de rendre cette alliance efficace.

Le conseil des ministres se tient presque en permanence, et M. Jules Grevy, qui semble avoir retrouvé son ardeur de vingt ans pour la circonstance, le préside régulièrement. Les rapports multiples demandés aux préfets sur la situation électorale, en vue des ballottages de dimanche prochain, sont lus, commentés et annotés, à leur arrivée au ministère de l'intérieur, avec une fiévreuse activité. Ils sont ensuite soumis sans retard aux délibérations du conseil des ministres.

Les préfets, qui annoncent que tout va bien dans leur département respectif et que les conservateurs n'ont aucun espoir de triompher, reçoivent aussitôt des félicitations et des encouragements. Ceux, au contraire, qui laissent entrevoir des difficultés d'entente entre les républicains et quelque incertitude sur le résultat du scrutin de ballottages, sont menacés de révocation et, en attendant, sont vivement réprimandés.

Il est recommandé à tous les agents de l'administration, quels qu'ils soient, d'user de leur influence et de leur autorité afin d'assurer, par tous les moyens possibles, le succès des candidatures républicaines.

Les ministres insistent surtout auprès des

agents de l'administration sur cette particularité qu'ils ne doivent plus distinguer des nuances politiques parmi les candidats. Les fonctionnaires, grands et petits, doivent soutenir énergiquement et les yeux fermés toute liste républicaine qui offre le plus de chances de passer, fut-elle centre-gauche, opportuniste, radicale ou intransigeante, et même tout cela à la fois. L'essentiel est d'empêcher *per fas et nefas* le succès de la liste conservatrice.

Comme moyens excellents de propagande, le gouvernement recommande à tous les agents de l'ordre administratif de propager partout que les conservateurs veulent renverser la République, ramener la Révolution, la guerre civile, le gouvernement des curés et remplacer toutes les libertés dont jouit la démocratie par l'oppression des classes laborieuses, de la bourgeoisie, etc., etc.

Les informations qui arrivent de province signalent un mouvement de réaction de plus en plus accentué contre la politique républicaine. Cela est tellement vrai, qu'au ministère de l'intérieur on paraît convaincu, qu'au second tour de scrutin, les conservateurs obtiendraient trente à quarante sièges. Ce nombre, toutefois, pourra être diminué ou augmenté selon que les électeurs républicains suivront plus ou moins les Comités dans leurs rapprochements; mais, à cet égard, les rapports des préfets ne laissent pas grand espoir au gouvernement.

Les discours si arrogants et si maladroits prononcés, dimanche dernier, par MM. Lockroy et Floquet, produisent, à Paris, une impression très mauvaise pour la République, parmi les indécis qui pensaient, bien à tort, que le résultat du premier tour de scrutin en faveur des républicains à se montrer plus modérés, tandis qu'ils s'aperçoivent que les projets de violence sont plus que jamais à l'ordre du jour. Pour ces motifs, il ne serait pas impossible que le nombre des suffrages républicains, au second tour de scrutin, fût inférieur à ce qu'il a été le 4 octobre. On espère, au contraire, que le chiffre des voix accordées aux candidats de la liste conservatrice dépassera cent mille.

Aucune mesure n'est cependant négligée pour amoindrir le succès relatif, tout au moins, de ces derniers. Les Comités d'arrondissements, en effet, relevé les noms de tous les électeurs qui n'ont pas voté, le 4 octobre, et leur ont adressé une circulaire pressante pour les décider à voter au second tour de scrutin. Des scrutateurs ont été désignés, soit pour inscrire les votes, soit pour surveiller le dépouillement.

L'intention du gouvernement est, quels que soient les résultats du scrutin des ballottages, de convoquer la Chambre le plus tôt possible, probablement avant la fin du mois. Il a besoin d'argent pour le Tonkin et Madagascar et, en outre, il veut remanier le cabinet, attendu qu'il ne paraît pas possible d'y maintenir les ministres non réélus. D'autre part, M. Brisson a hâte de se décharger d'un fardeau trop lourd pour lui. Enfin, si les gauches désiraient donner suite à l'idée d'invalidier la plupart des élections conservatrices — ce qui serait un ignoble scandale — il faut, en raison de la tenue obligatoire du Congrès avant la fin de l'année, avoir le temps pour procéder à la convocation des électeurs. C'est là autant de raisons qui militent en faveur de la réunion de la Chambre dans le plus court délai possible.

P.-S. — Voici comment le ministère de la guerre explique les envois de troupes au Tonkin :

Le gouvernement envoie, en effet, en ce moment au Tonkin des troupes dont l'effectif se monte à 3,000 hommes, mais ces troupes sont destinées à combler les vides qui vont se produire par la rentrée en France des soldats qui ont fini leur temps, et des soldats de marine qui ont terminé au Tonkin les deux années de service maximum dans les colonies.

Les élections en Prusse

C'est le 29 de ce mois qu'auront lieu les élections au premier degré pour la formation du Landtag ou Chambre prussienne.

On signale un revirement inattendu dans la politique électorale du gouvernement. Jusqu'il y a peu de temps, la Gazette de l'Allemagne du Nord s'était prononcée pour la fusion des nationaux-libéraux et des conservateurs libres (protestants), en les conviant à former un parti modéré intermédiaire, susceptible de devenir le parti gouvernemental. L'organe officieux semblait s'être donné à tâche de combattre les conservateurs extrêmes ou féodaux, de la nuance de la Gazette de la Croix, aussi bien que les libéraux, et travaillait de tout son pouvoir à la conjonction des partis dits modérés. Ces efforts de l'organe officieux avaient trouvé de l'écho, et dans plusieurs réunions électorales, particulièrement en Silésie, des engagements avaient été pris dans ce sens.

Mais tout récemment les conservateurs protestants réunis en meeting à Hanovre ont répudié toute alliance avec le parti national-libéral et aussitôt l'officieux Gazette, virant de bord, a publié un article très aimable pour les conservateurs féodaux dont elle répudiait, il y a peu de semaines encore, la politique extrême. Cet article, auquel on a attribué une origine officieuse au plus haut chef, déclare que les conservateurs extrêmes sont le seul et véritable parti de gouvernement.

D'autres symptômes encore indiquent que l'idée de créer une majorité au moyen des

partis modérés est définitivement reléguée à l'arrière-plan : à Berlin, où l'antisémitisme et la politique des Stœcker et des Wagner avaient cependant été désavoués, c'est au contraire, la fraction Stœcker qui a repris la direction des affaires du parti-conservateur.

Celui-ci ne recommande en ce moment qu'une seule alliance, celle avec les catholiques du Centre, et ceux-ci, de leur côté, déclarent qu'ils soutiendront volontiers les protestants croyants.

Ce revirement indique que, dans le camp de l'intransigeance conservatrice, on se sent sûr de la victoire. Ce sont les nationaux-libéraux qui en paieront les frais. Ce parti, très vivace encore dans l'Allemagne du Sud, dans le grand-duché de Bade et dans le Wurtemberg, est destiné à disparaître complètement dans l'Allemagne du Nord. Ses éléments de gauche sont allés aux libéraux, ses éléments de droite n'auront bientôt plus d'autres ressources que de se fusionner avec les conservateurs, qui n'en veulent pas pour alliés, mais qui les accueilleront s'ils se présentent comme des convertis.

Remarquons ici que les nationaux-libéraux sont les auteurs et les suppôts du *Culturkampf*, et que tout le terrain perdu par eux sera gagné dans l'intérêt de la liberté religieuse.

Les élections anglaises

L'importance que le parti autonomiste irlandais aura dans la prochaine Chambre des communes s'accroît de jour en jour. Il est aujourd'hui certain qu'il comptera au moins 80 membres, et leur dévouement aveugle à la personne de leur chef est également un fait avéré. Certaines gens comptent sur M. Davitt, l'ancien condamné politique, très populaire en Irlande, pour s'opposer à M. Parnell. Mais le fondateur de la Ligue territoriale vient de se déclarer l'homme-lige du chef autonomiste et de faire acte solennel d'allégeance envers lui.

La livraison d'octobre de la *Dublin Review* contient un article très remarquable du cardinal Manning, sous ce titre : « Comment les catholiques devront voter aux prochaines élections parlementaires. » Son Eminence ne dissimule point les espérances qu'elle éprouve quant à un réveil prochain de la religion : « Il n'est pas plus certain, dit-elle, que le printemps vient après l'hiver, qu'il ne l'est que l'activité qui se traduit aujourd'hui par tant d'actes de charité et de piété est le prélude d'une féconde renaissance de la foi. » Le programme du cardinal peut se résumer en quelques mots : Séparation de l'Eglise et de l'Etat, si elle doit aboutir à la réunion de tous les milliers d'âmes qu'elle renferme dans le sein de la véritable Eglise, mais non si elle doit être le résultat de l'agitation révolutionnaire actuelle; maintien de la Chambre des lords; amélioration des logements des pauvres; révision des lois sur la propriété foncière; admission du peuple irlandais, dans la plus large mesure possible, à la possession du sol de son pays; réforme de la législation sur les boissons; par-dessus tout, amendement de l'instruction publique. Voici les deux questions que le cardinal recommande aux électeurs de poser à chaque candidat : « 1° Ferez-vous tout ce qui dépendra de vous pour placer les écoles confessionnelles sur le pied de l'égalité avec les écoles municipales? Ferez-vous tous vos efforts pour obtenir l'établissement d'une Commission royale chargée de faire une enquête sur l'état actuel de l'éducation en Angleterre et dans le pays de Galles, spécialement en ce qui concerne l'acte de 1870 et la manière dont il a été mis à exécution par les bureaux scolaires? Selon qu'ils répondront oui ou non, donnons leur ou refusons leur notre voix. Un peuple chrétien ne peut se perpétuer que par l'éducation chrétienne. Des écoles sans christianisme élèveront un peuple sans christianisme. Un peuple sans christianisme ne tardera pas à devenir un peuple antichrétien. Où sera alors la chrétienne Angleterre? »

Le boycottage en Irlande

Nous avons publié hier les résolutions de l'épiscopat irlandais dans sa dernière assemblée générale. Il serait sage pour l'Angleterre d'entendre enfin la voix de la justice et de faire cesser les réclamations légitimes de l'Irlande, en y donnant satisfaction. Ce serait le seul moyen de mettre un terme à ces actes de violence et d'intimidation que condamnent les évêques et qui, sans cela, menacent de continuer et de s'accroître. Le boycottage, ce système au moyen duquel on empêche par la violence que certains domaines désignés soient cultivés et donnent un revenu quelconque, se pratique de plus en plus. Le *Journal des Débats* reçoit à ce sujet la correspondance suivante :

Le boycottage paraît être arrivé au dernier degré de la perfection, et après ce qui vient de

se passer à Cork, il semble difficile de faire mieux ou plus mal. Il y a dans cette ville une Compagnie de bateaux à vapeur, la *Cork Steam Packet Company*, qui transporte de Cork aux différents ports anglais une grande quantité de bétail et de marchandises diverses. C'est même là la source principale de ses revenus. Or, depuis quelque temps, les propriétaires boycottés, ne pouvant vendre leurs bestiaux en Irlande, où personne ne veut ou n'ose les leur acheter, les envoient aux marchés anglais, ce qui est leur droit incontestable. Mais voilà que l'Association des marchands de bestiaux irlandais, qui est d'accord avec la *National League*, vient de signifier à la *Cork Steam Packet Company* de refuser de transporter en Angleterre les animaux des propriétaires boycottés, sous peine de se voir retirer la clientèle de l'Association, c'est-à-dire le plus clair de son revenu. D'autre part, les propriétaires boycottés, se basant sur la loi relative aux messageries, ont déclaré à la Compagnie que, si elle se refusait à transporter leurs bestiaux, ils lui intenteraient procès sur procès.

Pris entre l'enclume des propriétaires et le marteau de l'Association des marchands de bestiaux, menacés d'un côté de procès ruineux et de l'autre de perdre leur clientèle et d'être soumis à la faillite, les directeurs de la Compagnie ont convoqué une réunion générale des actionnaires, afin de trancher la question.

Après avoir entendu le représentant de l'Association des marchands de bestiaux et pris conseil de leur solliciter, les actionnaires ont voté : les porteurs de 11,906 actions se déclarent en faveur des propriétaires et les possesseurs de 706 actions seulement en faveur des marchands de bestiaux. Ceux-ci, dès que le résultat leur a été connu, ont déclaré que la Compagnie ne transporterait plus une seule tête de bétail appartenant à eux ou à leurs amis.

Les actionnaires de la Compagnie ont donné là un exemple remarquable d'énergie et de désintéressement. Ils vont avoir à subir des pertes considérables, car leurs bateaux vont être maintenant rigoureusement boycottés; mais ils n'ont pas voulu céder à l'intimidation. Voilà un fait qui en dit plus que tous les commentaires du monde sur le boycottage et la situation actuelle de l'Irlande.

La diplomatie de l'Orient

Le *Temps* reçoit de Berlin, 14 octobre, la dépêche suivante :

Je crois savoir que, dans l'entrevue de M. de Giers et de M. de Bismarck, les deux ministres ont soutenu des solutions différentes. M. de Giers proposait le rétablissement du *statu quo ante* en Roumélie et en Bulgarie. M. de Bismarck s'est prononcé en faveur de l'union des deux pays et n'a tout d'abord pas consenti à soumettre la proposition de M. de Giers aux puissances. Sur les instances répétées de ce dernier, il a cependant cédé, et l'ambassadeur russe à Vienne a été autorisé à soumettre au gouvernement autrichien la proposition de la Russie. L'Autriche, en faisant siennes cette proposition, trouvait le moyen de se dégager des avances qu'elle avait pu faire à la Serbie. Le parti qui prendra le gouvernement allemand est subordonné à la décision du cabinet autrichien. En principe, la Russie n'est pas opposée à l'union de la Roumélie avec la Bulgarie, mais elle veut avant tout écarter la personnalité du prince Alexandre pour reconquérir en Bulgarie toute l'influence qu'elle a perdue.

Le même journal publie cette dépêche de Vienne, 14 octobre :

Je viens d'apprendre, de source autorisée, que les ambassadeurs des puissances à Constantinople sont tombés d'accord pour recommander le rétablissement du *statu quo ante* pur et simple, comme unique solution de la crise. Cette solution a été acceptée par toutes les puissances sans exception. On croit que la Turquie sera chargée de l'exécution par l'Europe, avec l'assistance de commissaires spéciaux des puissances.

Les préparatifs de la Serbie

On dit que le roi Milan publiera aujourd'hui ou demain son manifeste de guerre et prendra aussitôt le commandement en chef de l'armée.

Les ministres d'Autriche, le comte Khevenhüller, de Turquie, Halil-Bey, et de France, M. de Reverseaux sont rentrés à Belgrade, revenant de Nisch.

Halil-Bey se déclarait très satisfait des explications que lui aurait données M. Garatchanine, le président du ministère serbe, au sujet des armements de la Serbie, et aurait télégraphié dans ce sens à Constantinople.

Petites nouvelles politiques

Suivant les informations du *Standard*, dans les cercles de la cour de Madrid on parle d'un projet d'union entre l'infante Eulalie, sœur cadette du roi Alphonse, avec le prince héritier de Portugal.

Un ukase impérial interdit la célébration en Russie du vingt-cinquième anniversaire de tout événement historique quel qu'il soit. Cette

mesure vise la fête projetée en février 1886 pour célébrer l'émancipation des serfs par le czar Alexandre II.

CANTON DE FRIBOURG

Le Congrès eucharistique

Dans une circulaire de l'*Œuvre des prêtres adorateurs*, le R. P. Durand traduit dans les termes suivants l'impression que lui a laissée le Congrès eucharistique de Fribourg :

Nous voudrions faire partager à tous nos associés les joies saintes que nous avons goûtées au Congrès eucharistique de Fribourg : leur redire cette foi, cette piété, cette cordialité qui étaient comme la note dominante de l'assemblée réunie aux pieds de Notre-Seigneur, et sous la conduite d'évêques tels que Mgr Mermillod, Mgr Lachat, Mgr Berchioni, archevêque de Cagliari, etc.; ce spectacle unique d'une ville entièrement païvoisée, depuis la plus pauvre maison jusqu'à la plus riche, pour fêter Jésus, Notre-Seigneur et notre Dieu, et cette merveille de notre époque, tout un peuple, depuis le dernier des sujets jusqu'aux premiers représentants de l'Etat, à genoux, humblement prosterné devant le Dieu de l'Eucharistie, recevant sa bénédiction au grand jour, en face des montagnes, et mêlant à la grande voix du canon et au son de la musique militaire ses acclamations les plus joyeuses et les plus fières pour saluer en Jésus le Christ vainqueur, le Maître des nations et le Roi immortel des siècles.

La *Freiburger Zeitung* publie une pétition des communes de Tavel, Saint-Antoine, Heitenried, Ueberstorf, Wunnenwyl, Bösingen, Laupen (Berne) Alterswyl, Zumholz, Oberschrot, Planfayon, St-Onrs et Gnin, demandant la correction de la route de Guin à Planfayon par Tavel, Alterswyl, Brunisried et Zumholz.

Il n'est pas douteux que cette correction ne doive être très profitable à la plus grande partie du district de la Singine, en facilitant les communications avec le chef-lieu, et pour plusieurs communes avec la ville de Fribourg. Jusqu'ici, l'obstacle à la réalisation du projet de correction a été dans la situation financière des communes intéressées, qui devaient, pour la plupart, contribuer aux frais des routes de Schiffenen, de Guin à Bösingen, de Fribourg à Heitenried et de Fribourg à Planfayon.

Maintenant que ces différentes routes sont terminées et seront bientôt payées, rien n'empêchera plus les communes d'accepter leur part de charges dans l'établissement d'une bonne voie de communication entre Guin et Tavel, et entre Tavel et Planfayon par Alterswyl et Brunisried.

M. Alfred Dupraz, de Rue, a été nommé assistant au laboratoire d'anatomie normale à l'Université de Genève. Cette place lui a été accordée en suite des brillants examens qu'il a passés au mois de juin.

Emprunt à primes du canton de Fribourg

Le 58^e tirage des séries des obligations de 15 fr. a eu lieu le 15 courant. Voici la liste des 54 séries sorties :

42	193	275	281	308	330	1077	1372
1680	1824	1902	2054	2119	2203	2541	2954
3080	3148	3192	3249	3267	3338	3356	3598
3878	3898	4079	4108	4196	4255	4301	4623
5372	5396	5453	5479	5508	5533	5608	5629
5750	5836	5879	6221	6244	6266	6302	6449
6627	5985	7233	7913	7941	7971.		

Le tirage aux primes, des numéros de ces séries aura lieu à 10 h., lundi 16 novembre prochain, au bureau de la Trésorerie d'Etat (Chancellerie).

Tous les tirages sont publics.

M. Ch.-Eug. Tissot, à Neuchâtel, a envoyé la lettre suivante au *National suisse* :

Mon cher Rédacteur, Dans son numéro du 10 courant le *National Suisse* a publié — et la plupart des journaux suisses en ont fait de même — le petit renseignement historique que voici :

« En 1798, lors de l'invasion française, la chapelle du château de Morat fut réduite en cendres par un incendie, et les troupes françaises, qui occupaient la ville, s'emparèrent d'une plaque commémorative avec inscription latine et allemande. Cette plaque, emportée à Paris, fut placée à la Bibliothèque. Le gouvernement de Fribourg a prié le ministre de Suisse à Paris d'intervenir pour que cette plaque lui fût restituée pour être placée au musée archéologique. Le gouvernement français a répondu que les objets acquis à la Bibliothèque ne pouvaient être distraits et enlevés, mais qu'une reproduction en galvanoplastie serait tirée et adressée au Conseil fédéral. »

Il en résulterait qu'en 1798 les Français se sont emparés, après l'incendie de la chapelle du château de Morat, d'une plaque commémorative avec inscription latine et allemande, déposée dans un musée de ce pays. Me permettez-vous de vous adresser à ce

sujet une petite rectification? La plaque en question n'est pas du tout celle de la chapelle du château de Morat, mais bien celle du fameux *Ossuaire* détruit précisément en 1798 par un détachement de l'armée française d'invasion qui crut voir dans ce monument un outrage à l'honneur national. Cette plaque fut alors envoyée en France, et, pendant de longues années, personne en Suisse n'a pu soupçonner qu'elle existât encore. Or, il y a neuf ans, visitant le musée du chef-lieu d'un canton romand voisin, le conservateur de ce musée me mit sous les yeux, à mon grand ébahissement, l'estampage sur papier d'une inscription que je reconnus immédiatement pour être celle de l'Ossuaire de Morat.

Elle commence ainsi :
D. O. M.
Caroli inclyti et fortissimi ducis Burgundiae exercitus, etc.

C'est-à-dire : « A Dieu très bon et très grand. L'armée de Charles, illustre et très vaillant duc de Bourgogne, assiégeant Morat, taillée en pièces par les Suisses le 22 juin 1476, n'a laissé d'elle que ce monument... »

L'autre inscription que j'ai également lue, mais qui est moins célèbre, est en caractères allemands d'un fort beau gothique.

J'appris alors du directeur du musée dont je parle que la plaque de l'Ossuaire se trouvait en France, dans une collection publique qu'il ne voulut pas me désigner, mais où il avait obtenu l'autorisation d'en relever l'inscription au moyen du procédé de l'estampage. Sur mon observation que le Gouvernement fédéral devrait faire tout son possible pour rentrer en possession de ce précieux débris de notre histoire nationale, il me fut répondu que le Gouvernement français ne consentirait jamais à s'en dessaisir. Ceci, je le répète, se passait il y a neuf ans.

Il paraît, d'après votre avis, que les démarches que je désirais ont eu lieu, mais qu'elles n'ont pas abouti. Cela est certainement bien regrettable et même incompréhensible. Le refus de la France serait-il peut-être basé sur une question d'amour-propre national, et se fonderait-il sur les mêmes raisons qui avaient poussé, en 1798, les soldats français à faire sauter l'Ossuaire? C'est fort possible. Quoi qu'il en soit on ne peut qu'éprouver un sentiment pénible en sachant aux mains d'un gouvernement étranger, la plaque commémorative de la défaite de Charles le Téméraire, et l'on doit espérer ardemment qu'elle fera tôt ou tard retour à notre pays.

FAITS DIVERS

SPHINX AUX OIGNONS. — Le célèbre écrivain Méry était un mystificateur de premier ordre. Un jour qu'il se trouvait au café de Paris, il demanda au garçon de lui servir un sphinx avec une sauce à l'oignon. Le garçon qui ignorait complètement ce que pouvait être un sphinx, alla à la cuisine et revint en disant que le dernier venait d'être servi. Méry se récria :

— Comment dans une maison de premier ordre comme celle-ci, vous n'avez pas de sphinx ?
— Mais, oui monsieur, répondit le garçon, seulement je ne vous conseille pas d'en prendre, ce qui nous reste commence à se gâter.

Une autre fois les rieurs ne furent pas du côté de Méry. On lui apporte l'addition :

— Il y a une erreur, dit-il.

— Comment, monsieur ? Une erreur, c'est la seule chose que nous n'ayons pas ici, répond le garçon.

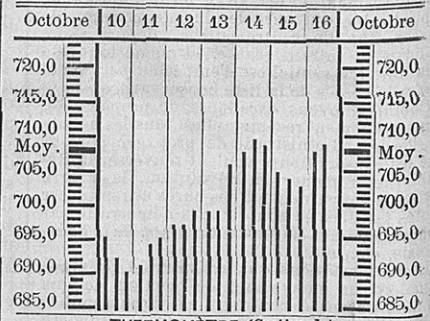
— Oui, il y a une erreur, vous avez écrit *cottelette*, et il ne faut qu'un *t*.

— C'est vrai, monsieur, je vais réparer immédiatement cette erreur, dit le garçon, et il prend l'addition et ajoute : « Pour un *t* extra, 25 centimes. »

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMETRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Octobre	10	11	12	13	14	15	16	Octobre
7 h. matin	6	5	5	4	3	5	11	7 h. matin
1 h. soir	7	6	6	6	8	9	5	1 h. soir
7 h. soir	6	5	5	4	5	8		7 h. soir
Minimum	6	5	5	4	3	5		Minimum
Maximum	7	6	6	6	8	9		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL. FUSSLI & C^o, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

Vente d'un beau mobilier

Mercredi prochain, 21 octobre, dès les 9 heures du matin au soir, à **Villars-sur-Glâne**, près Fribourg, le juge liquidateur du décret des biens de Jules Guntzberger, fera vendre aux enchères publiques tout le mobilier du **Château** tenu en location par le dit discutant, consistant en ameublements complets, meubles divers, tables à jeux, consoles pendules, glaces, tableaux anciens et modernes, linge fin et ordinaire, lits, literie, vaisselle, batterie de cuisine, services de table, argenterie, pots de fleurs, châssis à couches, etc.

Fribourg, le 15 octobre 1885. (O. 669/472) Par ordre :
Greffe du Tribunal de la Sarine.

AVIS AUX ÉMIGRANTS

à destination de l'Amérique du Nord et du Sud.

Le soussigné se trouvera tous les **samedis de 11 h. du matin au soir** à la **Brasserie du Gothard, Rue du Tilleul, à FRIBOURG**, pour y donner des renseignements sur ces pays et conclure des contrats de passage. Des cartes ainsi que des brochures y seront distribuées gratis.

Andreas Zwilchenbart, à Berne.

PRIMÉ A PLUSIEURS EXPOSITIONS

Diplôme à l'Exposition nationale suisse de Zurich

BITTER FERRUGINEUX DENNLER INTERLAKEN

Cette combinaison très réussie du Bitter stomacique avec le fer organique est employée avec succès contre l'**appauvrissement du sang** et ses suites, **chlorose, faiblesses**, etc. Excellent fortifiant pour les deux sexes dans les cas de convalescence lente; il se recommande aussi, autant aux vieillards débiles que, étendu d'eau, aux adolescents. On l'emploie également avec succès contre la **diphthérie** à son début.

Aux personnes qui ne pourraient se rendre aux stations climatiques ou balnéaires, le **BITTER FERRUGINEUX DENNLER** rend d'excellents services. Il est beaucoup prescrit par les médecins. (O 520)

Dépôts à Fribourg : MM. Boéchat & Bourgknecht, et Schaller, pharmaciens; Ch. Lapp, pharm.-drog.; J. Käser, négt. *Wünnewyl*; J.-J. Schaller, Romont; Comte, L. Rohadey, pharm. *Bulle*; Rieter, P. Sudan, Gavin, pharmaciens; Baudère, négt. *Estavayer*; Porcelot, pharm. *Châtel-St-Denis*; Wetzstein, pharm. *Morat*; Wegmüller et Fr. Golliez, pharmaciens.

GUILLOUD & VILLARD

Nouvelle méthode de



Avec régle spéciale indiquant la pente de l'écriture, la hauteur des lettres, leur largeur, les distances entre elles, en un mot donnant toutes les facilités à l'élève d'acquies en peu de temps une écriture solide, correcte et élégante. La méthode, imprimée sur fort papier, est comprise dans cinq cahiers dont l'emploi a été autorisé par les directions de l'Instruction publique des cantons de Fribourg et de Vaud.

En vente dans toutes les librairies à 15 centimes le cahier.

Une jeune femme de 24 ans, qui a perdu son enfant cherche pour tout de suite une place comme nourrice. S'adresser à **Orell, Fussli et Cie, Fribourg**, sous les initiales O. 668.

- Lard maigre fumé 80 c. 1/2 kg. pr 5 kg. 70 c.
- Lard gras 70 c. 1/2 kg. pr 5 kg. 60 c.
- Saindoux fondugaranti pur porcs du pays 90 c. 1/2 kg. par 5 kg. 80 cent. (O. 655)
- **J. Schoch, charcutier, Rue de Morat.**



L'Elixir de William Lasson est le seul efficace remède, pour faire pousser les cheveux, pour fortifier le balbe pileux et pour donner de la vitalité aux petits cheveux. — Méfier les contrefaçons. Exiger le nom : „William LASSON.“ Seul dépôt pour Fribourg, **FOELLER, coiffeur, Place Tilleul, 147.** (O. 494)

Au magasin de comestibles Vve Ant. EGGER

92, Rue de Lausanne, 92, à Fribourg
Tous les vendredis et jours maigres **Brochets et Soles**, à un prix très modérés. (O. 664)

En vente à l'Imprimerie catholique.

MGR MERMILLOD

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE par HENRI DE VANSAY 2 fr.

LE PÊCHEUR D'HOMMES par l'abbé MOIGNO 2 fr.

LE RETOUR A LA FOI par ses splendeurs par l'abbé MOIGNO 2 fr.

CONFÉRENCES SUR LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST par Mgr FREPPEL 3 fr.

Méditations sur l'Eucharistie par Bossuet Petit format in-32, encadrement rouge-élégante reliure en peau chagrinée, tranche dorée. Prix : 3 fr. 80.

POUR LE MOIS DU SAINT-ROSAIRE

En vente à l'Imprimerie catholique.

Petites méditations pour la récitation du saint Rosaire, par le T. R. P. MONSABRÉ :

- 1^{re} série. — *Jésus dans le Rosaire.*
- 2^{me} » — *Marie dans le Rosaire.*
- 3^{me} » — *Les fruits du Rosaire.*
- 4^{me} » — *Les paroles du Rosaire.*
- 5^{me} » — *Les intentions du Rosaire.*
- 6^{me} » — *Le Rosaire et l'Eucharistie.*
- 7^{me} » — *Actes d'amour.*

Chaque série, 80 centimes.

Le mois populaire du Saint-Rosaire, exercices pour tous les jours, avec un exemple, brochure de 60 pages, 15 centimes.

Pratiques des dévotions indulgenciées, à l'usage des associés du Saint-Rosaire, par le Père PRADEL, 50 centimes.

Le Rosaire expliqué par saint Alphonse de Liguori, petite brochure de 60 pages, 10 cent.

Le Rosaire, signe du Dieu vivant, gage de la victoire, 1 franc le cent.

Le Saint-Rosaire, méditations à la portée de tous, édition artistique de Bruges, 4 fr. 50 centimes le cent.

Le Saint-Rosaire, méthode facile et populaire, 4 francs le cent.

Le Pardon du Rosaire, ou la précieuse indulgence plénière de la fête du Saint-Rosaire, 1 franc 25 le cent.

Le Rosaire mieux connu, sa triple organisation. 2 fr. le cent; 30 centimes la douzaine.

Nouvelle bibliothèque des Confréries du Rosaire, par M. l'abbé GIRARD, chanoine de l'église métropolitaine de Reims :

- I. — *Le petit Manuel des Confréries du Rosaire*, 200 pages, prix franco 60 cent.
- II. — *L'Heure du Rosaire*, 172 pages, prix franco 60 centimes.
- III. — *Le nouveau Manuel du Rosaire vivant*, 192 pages, prix franco 60 cent.
- IV. — *Les Précis: Précis de la dévotion du Rosaire; Précis de l'Association du Rosaire perpétuel; Précis de l'Association du Rosaire vivant*. Chacun de ces opuscules se compose de 64 pages, prix franco 25 centimes.
- V. — *Les Notices* sont des imprimés de 4 pages in-12 qui exposent très succinctement les points les plus essentiels développés dans les Manuels et les Précis, et sont éditées de façon à pouvoir servir de feuilles d'agrégation. Il y a donc les Notices du Rosaire, les Notices du Rosaire perpétuel et les Notices du Rosaire vivant; et chaque sorte se vend 2 francs le cent.
- VI. — *Le chapelot de sardaignes*, autrement dit de sainte Brigitte. Prix franco 60 c.
- VII. — *La dévotion des XV samedis*, 278 p., prix franco 1 franc.
- VIII. — *Le Directoire du Rosaire*, 170 pages, prix franco 70 centimes.
- IX. — *Etude sur l'indulgence TOTIES QUOTIES de la fête du Rosaire*, 36 p., pr. franco 30 c.
- X. — *Etude et documents sur l'Association du Rosaire vivant*, 48 p., prix franco 50 c.

NOTICE HISTORIQUE

sur le rétablissement du

CULTE CATHOLIQUE ROMAIN A MORAT

Brochure de 48 pages avec couverture et plan de la nouvelle église
SE VEND AU PROFIT DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

Prix : 40 centimes.

Se vend à Fribourg : A l'Imprimerie catholique suisse; M^{me} Meyll, libraire; M. Rody, libraire. — A Romont: M. Stajessi, négociant — A Bulle: M. Baudère, libraire; M. Ackermann, imprimeur. — A Estavayer: M. Lambelly. — A Châtel-Saint-Denis: